

## Programme de soutien au développement de projets de recherche et de recherche-action soutenant le changement institutionnel en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI)

L'équité, la diversité et l'inclusion se situent au cœur de la mission de l'Université de Montréal qui se reconnaît une responsabilité de contribuer à corriger l'impact des situations passées et présentes qui limitent l'accès équitable aux études, à l'emploi et à la production du savoir. À cet égard, l'identification et la remise en question d'éléments de sa propre culture institutionnelle et de ses pratiques qui peuvent nourrir des rapports de pouvoir inégaux en son sein sont centrales. Dans ce contexte, [un énoncé de vision](#), [un diagnostic](#) et un [plan d'action](#) triennal ont été élaborés à la suite d'une large consultation de la communauté universitaire.

### Objectifs du programme

Dans le cadre de ce plan d'action, le Secrétariat général-EDI/RPP (SG EDI/RPP) désire encourager le développement d'initiatives novatrices de recherche et de recherche-action associant étroitement des chercheurs et chercheuses, d'une part, et la direction et des membres de services de l'UdeM ou les responsables et des membres d'instances, d'autre part, afin de soutenir le changement institutionnel dans les huit grands champs d'action identifiés dans le plan d'action en EDI. Ces huit champs sont : 1) le recrutement étudiant, 2) la réussite et l'expérience dans les études, 3) la formation aux diversités, 4) les ressources humaines, 5) le vivre ensemble et la gouvernance, 6) la production des connaissances et le développement des partenariats, 7) les liens avec les diplômés et les donateurs, et 8) la transformation de l'Université.

### Nature des projets soutenus

Les projets qui seront soutenus peuvent être très divers en ce qui concerne les disciplines sollicitées, les champs d'action et secteurs d'activité de l'Université, l'approche adoptée (recherche fondamentale, recherche-action, cocréation de connaissances, etc.), les marqueurs de diversité visés et la centralité du financement demandé dans le cadre du présent programme.

À ce dernier égard, il est possible de présenter une demande de financement pour les différents cas de figure suivants :

1. L'appui à un projet ciblé étroitement qui peut être réalisé avec la seule subvention du SG EDI/RPP;
2. Le démarrage d'un projet de plus grande envergure devant être soumis à d'autres organismes subventionnaires;
3. Un soutien d'appoint à un projet déjà financé (afin, par exemple, d'y accentuer la dimension EDI en contexte universitaire ou de réaliser des initiatives novatrices de mobilisation des connaissances dans le domaine).

Veillez noter aussi que dans la foulée de l'engagement de l'Université de Montréal envers les Premiers peuples, un programme de soutien spécifique au développement de projets menés en partenariat avec les communautés autochtones est déjà disponible. Nous vous invitons à le consulter pour de plus amples renseignements en [cliquant ici](#).

## Critères d'admissibilité

1. Le projet doit être soumis par une professeure ou un professeur occupant un poste régulier quel que soit son rang (adjoint, agrégé, titulaire) ou par une chargée ou un chargé de cours à simple emploi engagé significativement dans des activités de recherche dans le domaine.
2. Il doit démontrer l'existence d'un partenariat étroit avec au moins un service de l'Université ou une instance universitaire et facultaire et la participation de ce ou de ces partenaires à toutes les étapes de la recherche (définition, collecte de données, analyse, appropriation et mobilisation des connaissances).
3. Il couvrira au moins un des marqueurs identifiés dans le plan d'action institutionnel, soit le genre, l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, la condition sociale, le handicap, l'âge, le statut migratoire, l'origine ethnique, la langue, la religion ou l'appartenance à un groupe racisé. Une attention particulière sera accordée aux projets se penchant sur plusieurs marqueurs et sur leur intersectionnalité.
4. Le projet doit avoir des retombées potentielles significatives sur le changement institutionnel en matière d'EDI et plus précisément sur l'atteinte d'un ou de plusieurs objectifs poursuivis par le plan d'action.
5. Des membres des groupes visés par le projet doivent être inclus dans les activités de l'équipe.
6. L'équipe de recherche devra aussi, dans la mesure du possible, être diversifiée et inclure des personnes appartenant à des groupes sous-représentés.

## Critères d'évaluation

1. Caractère innovant du projet (développe une nouvelle façon de produire, structurer et mobiliser des connaissances);
2. Pertinence et originalité du projet en regard des priorités identifiées par le ou les services ou instances partenaires;
3. Retombées anticipées;
4. Réalisme du budget et du calendrier de réalisation;
5. Stratégie de financement dans le cas d'une demande portant sur le démarrage de projets de plus grande envergure et complémentarité des fonds disponibles dans le cas d'une demande de soutien d'appoint.

## Soutien financier

Le financement maximal accordé par projet est de **15 000 \$**.

Chaque projet ne pourra faire l'objet que d'une seule subvention dans le cadre de ce programme.

**Aucune prolongation n'est possible au-delà du 31 mars 2022 dans le cadre de ce programme.** Le montant octroyé devra être dépensé au 31 mars 2022 et un rapport financier devra suivre au plus tard le 30 avril 2022.

Le chercheur ou la chercheuse s'engage à fournir un rapport d'activités au plus tard le 30 avril 2022 indiquant, entre autres, les impacts sur le plan des politiques, programmes ou pratiques liées à l'EDI à l'Université de Montréal et, dans le cas des demandes de soutien au démarrage de projets de plus grande envergure, les retombées en termes de financement externe demandé ou reçu.

## Dépenses admissibles

Le budget pourra notamment inclure :

- La rémunération du personnel (professionnel et étudiant);
- Les services de professionnels techniques;
- Les frais de réseautage et/ou de maillage;
- Les frais de fournitures de bureau directement liées au projet;
- Toutes autres dépenses pertinentes à la mise en place du projet.

## Dépôt de la demande et dates importantes

- Date limite de dépôt : Les projets doivent être soumis au plus tard le 31 janvier 2021
- Annonce des résultats : Début mars 2021
- Le projet doit se dérouler entre le moment où il est accepté et le 31 mars 2022
- Un rapport doit être fourni au plus tard le 30 avril 2022

## Dossier à transmettre

**Les dossiers doivent être transmis en un seul fichier électronique (PDF) à l'adresse suivante : [edi-rpp@umontreal.ca](mailto:edi-rpp@umontreal.ca)**

Chaque dossier doit comprendre l'ensemble des éléments suivants, présentés dans cet ordre :

1. L'identification des chercheurs et chercheuses de l'équipe avec le titre du projet, la nature du financement demandé (projet autonome, démarrage, soutien d'appoint) et les signatures.
2. Un descriptif du projet (maximum 4 pages, police : times New Roman, 12 points, interligne 1,5) incluant :
  - a) Le résumé, la nature du financement demandé, le ou les champs d'action couvert(s), le ou les services ou instances partenaires, la problématique et les objectifs visés, la démarche et la méthodologie et, le cas échéant, les activités de mobilisation des connaissances;
  - b) L'étendue de l'engagement du ou des partenaires institutionnels et des liens avec les groupes visés par le projet;
  - c) La pertinence et l'originalité du projet en regard des priorités identifiées dans le diagnostic et dans le plan d'action;
  - d) Les retombées anticipées pour le ou les partenaires et pour l'Université de Montréal;
  - e) La stratégie de financement dans le cas de demande de soutien au démarrage de projets de plus grande envergure;
  - f) Le calendrier de réalisation.
3. Un budget justifié : expliquer et justifier chaque poste budgétaire et toutes les contributions fournies par d'autres sources pour appuyer les activités de recherche proposées (maximum 1 page).
4. Le CV (maximum 4 pages) des principaux chercheurs et chercheuses de l'équipe.
5. Une lettre de soutien du ou des partenaires institutionnels.

## Pour information

**Personnes-ressources :**

[Christine Paré](#), conseillère principale à l'adaptation institutionnelle aux diversités  
[Andrée Labrie](#), coordonnatrice aux partenariats et à la diversité

**Adresse courriel :** [edi-rpp@umontreal.ca](mailto:edi-rpp@umontreal.ca)